

Règlements du Jeu-Concours ArobazConsulting

LOT : 3 mois d'inscription sur l'annuaire des entreprises des Îles de Guadeloupe

Article 1 : Organisateur

La société ArobazConsulting situé Mare-Gaillard Gosier Guadeloupe organise par l'intermédiaire de la plateforme Facebook un jeu gratuit sans obligation d'achat ouvert du 11/01/2024 au 30/01/2024 Minuit

Article 2 - Participation

La participation au jeu est ouverte à toutes personnes physiques majeures âgées de plus de 18 ans, et personne morale résidant en Guadeloupe, et domiciliée au moins une semaine après la période du jeu-concours, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et de leur famille (même nom, même adresse) et de toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu.

La participation au jeu-concours nécessite pour toute personne d'être préalablement en détention d'un compte ou page Facebook et d'une adresse électronique. Un membre de la famille possédant un compte Facebook et résidant au même domicile peut participer au jeu-concours.

Toute personne peut participer au jeu-concours et offrir le lot à une personne de son choix.

La participation au jeu-concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses dispositions des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 - Annonce du jeu

Ce jeu est annoncé sur :

Facebook, avec la publication d'un post (message) sur la page Facebook de ArobazConsulting, 971TPEConnect et tout autres supports partenaires de l'entreprise.

Article 4 - Principe du jeu et modalités de participation

1 – Principe du jeu

Le jeu consiste à aimer la page et le post du jeu, à la partager a publication et à ajouter en commentaire de la publication : @ suivi du nom de deux amis ayant une page Facebook.

2 - Modalités de participation

Afin de participer au jeu, chaque participant devra veiller à suivre les modalités impératives suivantes dont il prend connaissance :

Le participant doit remplir le formulaire d'inscription dont le lien est cité dans la publication.

Les informations recueillies permettront de contacter le gagnant du jeu pour lui remettre son lot.

Le participant doit disposer d'un compte Facebook et d'une adresse électronique
Le participant doit aimer la page et la publication du jeu-concours.

Le participant doit partager au moins 1 fois la publication du jeu-concours.

Le participant doit mettre 2 fois en commentaire (**taguer**) à la publication @nom d'un ami Facebook

Le nom des amis (es) cités (es) devront avoir un compte Facebook

Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus ne sera pas pris en compte lors du tirage au sort

Article 5 - Sélection des gagnants

Le tirage au sort est prévu pour le 31 Janvier 2024.

Le nom du gagnant sera diffusé sur la page de l'organisateur sauf en cas de refus mentionnée dans le formulaire d'inscription.

Article 6 - Dotations et Modalités

Inscription durant 3 mois sur l'annuaire 971TPEConnect.com

Le gagnant devra fournir à ArobazConsulting les informations (contenu textuel, photos, vidéo, etc) devant figurer sur sa fiche en ligne.

Le lot attribué ne pourra en aucun cas donner lieu à contestation, ni faire l'objet d'un échange en espèce ou toute autre contrepartie que ce soit.

Le candidat gagnant sera contacté par mail ou par appel téléphonique pour la confirmation de son lot.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au Jeu-concours implique la connaissance du présent règlement et son acceptation sans réserve.

Article 8 – Dispositions relatives à Facebook

Les informations communiquées par les participants sont fournies à l'Organisateur et non à Facebook.

Le participant décharge Facebook de toute responsabilité quant à l'organisation de ce jeu-concours et déclare avoir pris connaissance que ce jeu-concours n'est pas associé, géré ou parrainé par Facebook.

Article 9 - Loi « informatique et libertés »

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des informations concernant les Participants au jeu-concours et à des fins statistiques. La loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 s'applique aux informations transmises. Elle garantit un droit d'accès, de rectification et de radiation, à exercer par courrier simple auprès de ArobazConsulting, Route de Mare-Gaillard 97190 Le Gosier Guadeloupe